Gaz de Strasbourg

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mardi 30 septembre 2008

A partir du 1er octobre 2008, Gaz de Strasbourg devient Réseau GDS et crée pour vous sa filiale Énerest.

Madame, Monsieur, cher(e) client(e),

L'article 13 de la loi du 9 août 2004 modifiée transposant la directive européenne 2003/55/CE du Parlement Européen et du Conseil a imposé à Gaz de Strasbourg la séparation juridique de ses activités de commercialisation de gaz naturel et de gestionnaire du réseau de distribution.

L'activité de gestionnaire du réseau de distribution sera assurée par la société mère dont la nouvelle dénomination sociale est désormais « Réseau GDS ».

L'activité de commercialisation de l'énergie est attribuée à sa filiale, la société « Énerest », qui conserve la marque « Gaz de Strasbourg ».
A compter du 1er octobre 2008, vous découvrirez l'ensemble de nos documents commerciaux aux couleurs de cette nouvelle identité.

Pour vous, rien ne change et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

En effet, conformément aux dispositions légales, vos contrats en cours avec Gaz de Strasbourg sont transférés sans aucune modification à Énerest qui assure la continuité de fourniture et de qualité de service. De même, Énerest demeure le seul fournisseur autorisé à proposer les tarifs réglementés.

Bien entendu, les relations de confiance que vous avez nouées avec notre société et vos interlocuteurs habituels verront dans cette nouvelle organisation une prolongation toute naturelle.

Vous trouverez dans le document ci-joint toutes les explications et les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Vous remerciant de votre fidélité au gaz naturel, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) client(e), nos meilleures salutations.

Pierre Roehri

14 place des Halles - 67082 Strasbourg Cedex - Tél. 03 88 75 20 20 - Fax 03 88 75 20 17 - www.gaz-de-strasbourg.fr